

ANNEXE 4

CONSULTATION HOSPITALIERE D'ADDICTOLOGIE

Référentiel d'organisation des soins

1. Définition

La consultation hospitalière d'addictologie est un maillon de la filière hospitalière d'addictologie. Elle constitue l'interface entre le dispositif addictologique hospitalier, le dispositif spécialisé ambulatoire et la médecine de ville. Elle est une porte d'entrée importante d'accès aux soins pour les personnes ayant une conduite addictive.

Le champ de compétence de la consultation hospitalière d'addictologie s'étend à l'ensemble des conduites addictives (alcool, tabac, substances illicites, médicaments, addictions sans produit).

2. Missions

- Missions de soins
 - Accueillir, évaluer, traiter, orienter dans le dispositif addictologique toute personne sollicitant une aide spécialisée en milieu hospitalier.
 - Prendre en charge les patients ayant une conduite addictive qui s'inscrivent dans un programme de soins addictologiques en établissement de santé pour un sevrage simple, des soins résidentiels complexes, des soins de suite et de réadaptation, et organiser cette hospitalisation en lien avec l'équipe de liaison en addictologie
 - Traiter en ambulatoire les patients ayant une conduite addictive présentant des dommages induits liés à l'addiction ou une comorbidité somatique et / ou psychique sévères et pour lesquels la technicité de l'hôpital s'avère nécessaire.
 - Proposer une prise en charge aux patients présentant un usage à risque ou un usage nocif repéré lors d'une admission à l'hôpital.
 - Assurer des consultations pour des groupes spécifiques tels que les jeunes, les femmes enceintes...
- Autres missions. Participation :
 - à la politique de prévention au sein des établissements de santé sur le modèle hôpital sans tabac.
 - à la recherche notamment au programme hospitalier de recherche clinique en addictologie.
 - à la formation des personnels des établissements de santé en addictologie (formation initiale et continue et notamment lieu de stage pour les étudiants des filières médicales et de santé).

3. Place dans la filière hospitalière de soins addictologiques

La consultation hospitalière d'addictologie est une composante des structures d'addictologie hospitalière de niveau 1, 2 et 3.

La coordination au sein de la filière avec l'équipe de liaison et le service d'hospitalisation de référence est assurée dans le cadre de l'unité fonctionnelle fonctionnelle pour les établissements publics de santé et de l'unité individualisée pour les autres établissements de santé, ou de la structure interne d'addictologie à laquelle les consultations sont intégrées.

Le mode d'accès à la consultation hospitalière d'addictologie résulte soit d'une démarche spontanée du patient, soit d'une orientation par le dispositif spécialisé médico-social, soit par le médecin traitant ou par un partenaire institutionnel (éducation nationale, justice...).

La consultation hospitalière d'addictologie prend en charge les patients en ambulatoire ou l'oriente vers une hospitalisation si cette dernière s'avère indispensable.

4. Implantation

L'accès à une consultation d'addictologie, sur place ou par convention, doit être organisé dans tout établissement de santé doté d'une structure de médecine d'urgence définie par le décret n° 2006-576 du 22 mai 2006.

5. Fonctionnement

- Personnel médical et non médical

Pour répondre à ses missions, la consultation d'addictologie (incluant la consultation de tabacologie) dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée au minimum de la présence d'un médecin, d'infirmiers ainsi que du temps de psychologue, d'assistant social, de diététicien.

L'ensemble de l'équipe doit être formée en addictologie.

Le recours à des avis spécialisés notamment en psychiatrie doit être prévu.

- Organisation

- Des mesures sont prises pour faciliter l'accès des consultations : horaires de consultations, identification des compétences (tabacologie, alcoologie, cannabis etc...).

- La prise en charge est individuelle ou en groupe

- Des protocoles d'accueil et de soins spécifiques à une conduite addictive sont proposés afin d'aider le personnel des consultations dans leur démarche

- La consultation hospitalière d'addictologie est complémentaire des partenaires extérieurs à l'hôpital, notamment le dispositif spécialisé médico-social et les médecins de ville, avec lesquels elle travaille en étroite collaboration. Le partenariat avec le dispositif médico-social peut être formalisé par convention permettant ainsi de favoriser la coordination du parcours de soin des patients présentant une conduite addictive et d'améliorer la réponse addictologique au sein d'un territoire de santé.

- Locaux et Equipement

La consultation hospitalière d'addictologie est une structure individualisée regroupant en un même lieu la prise en charge ambulatoire de toutes les conduites addictives. Elle dispose de locaux suffisants, d'un secrétariat unique, et bénéficie d'une identification au sein de l'hôpital. L'accès au plateau médico- technique (laboratoire, imagerie...) est organisé.

5. Indicateurs de suivi annuels

Les indicateurs seront extraits d'un rapport d'activité actuellement en préparation, sur la base d'un premier projet testé en 2005.